



**Commission des équipements et
de l'aménagement du territoire**

**1221 - Voirie départementale -
Modernisation du réseau routier**

**RD 45 - Déviation d'OBERSCHAEFFOLSHEIM-
WOLFISHEIM - Convention avec le
Pôle d'archéologie interdépartemental
rhénan (PAIR) concernant la réalisation
d'un diagnostic archéologique**

Rapport n° CP/2011/209

Service gestionnaire :

Service grands projets d'infrastructures

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à votre approbation le principe d'une convention à établir avec le Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan concernant la réalisation du diagnostic archéologique préalable à l'aménagement de la déviation de Wolfisheim et Oberschaeffolsheim (RD 45).

L'aménagement de la déviation de Wolfisheim et Oberschaeffolsheim (RD45) a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 24 mars 2006.

Les sondages archéologiques constituent un préalable au démarrage des travaux qui est programmé pour cet été 2011.

Le Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan a été désigné opérateur prioritaire pour la réalisation de ce diagnostic par arrêté préfectoral du 29 décembre 2009.

Le projet de convention définit les modalités de réalisation par le P.A.I.R. de l'opération ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs du Département du Bas-Rhin d'une part et du P.A.I.R., d'autre part.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

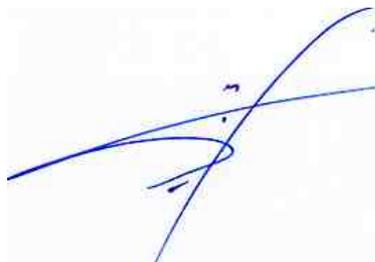
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve le principe d'une convention à conclure entre le Département et le Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan (P.A.I.R.) en vue de

la réalisation du diagnostic archéologique préalable à l'aménagement de la déviation de Wolfisheim et Oberschaeffolsheim (RD 45).

Elle autorise par ailleurs son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL